

FICHE D'INSCRIPTION – 2023

FORFAIT 1

CONGRÈS COMPLET

Occupation simple 475 \$

FORFAIT 2

CONGRÈS COMPLET

Occupation double 350 \$
par personne

FORFAIT 3 À la carte

Repas du vendredi soir 50 \$

FORFAIT 4 À la carte

Nuitée du vendredi et
déjeuner du samedi 150 \$

FORFAIT 5 À la carte

Repas du samedi midi et
ateliers de formation : 150 \$

FORFAIT 6 À la carte

Banquet 75 \$

FORFAIT 7 À la carte

Nuitée du samedi et brunch
du dimanche 150 \$

Nom : _____

Courriel : _____

Nom : _____

Courriel : _____

Nom : _____

Courriel : _____

Nom : _____

Courriel : _____

Nom : _____

Courriel : _____

TOTAL 1 : _____ \$

TOTAL 2 : _____ \$

TOTAL 3 : _____ \$

TOTAL 4 : _____ \$

TOTAL 5 : _____ \$

TOTAL 6 : _____ \$

TOTAL 7 : _____ \$

GRAND TOTAL : _____ \$

JOURNAL : _____

La date limite pour recevoir vos formulaires d'inscription est le 31 mars 2023. Après cette date, nous ne pourrons prendre aucune réservation.

CHOIX DES ATELIERS

SAMEDI, 9 h

Le développement organisationnel

Nom :

La photographie d'événements

Nom :

SAMEDI, 13 h

La déontologie journalistique

Nom :

Le défi des médias : définir ou redéfinir sa mission

Nom :

DÉLÉGUÉS OFFICIELS À L'AGA

Chaque journal a droit de déléguer deux participants qui auront droit de vote à l'AGA

Nom : _____

Nom : _____

Courriel : _____

Courriel : _____

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 31 MARS 2023

Veillez nous faire parvenir votre inscription avant le 31 mars 2023, soit par chèque au 86, Boul. des Entreprises, bureau 206, Boisbriand, J7G 2T3, ou par dépôt direct au compte de l'AMECQ transit 30261 815; folio 495 720 5, ou par virement Interac à l'adresse courriel medias@amecq.ca (mentionner la question « raison du paiement » et inscrivez comme réponse : **congrès**). Veuillez noter que nous n'acceptons plus les paiements sur place.

Politique de remboursement des frais de déplacement

Des frais de déplacement seront remboursés au-delà du 500^e kilomètre parcouru (aller-retour), et ce, à raison de 0,25 \$ du kilomètre. Le kilométrage parcouru sera vérifié sur Google Maps. Des formulaires prévus à cet effet seront disponibles sur place.

À propos de l'occupation double

Pour avoir droit au tarif en occupation double, il faut absolument inscrire deux personnes. Les personnes de sexes différents inscrites en occupation double occuperont la même chambre comprenant deux lits. Si les occupants ne veulent qu'un seul lit, vous devez l'indiquer ci-dessous.

un seul lit

deux lits

Allergies alimentaires _____